

# L'association du public aux travaux du parlement et son impact sur la démocratie parlementaire : renforcer la législation pour une meilleure gouvernance

(Webinaire, 28 avril 2025)

## Rapport de synthèse

Le 28 avril 2025, l'Union interparlementaire (UIP) et le Centre d'études et de formation parlementaires (CPST) du Kenya ont organisé conjointement un webinaire sur le thème *L'association du public aux travaux du parlement et son impact sur la démocratie parlementaire : renforcer la législation pour une meilleure gouvernance*. La discussion a porté sur la manière dont la participation des citoyens renforce la législation, améliore les résultats des politiques et contribue à renforcer la confiance dans les institutions démocratiques et les parlements. Modéré par M. Jeremiah M. Nyegenye, CBS, Secrétaire général du Sénat du Kenya, le webinaire a réuni des parlementaires, des membres du personnel parlementaire et des experts.

Mme Nyokabi Kamau, EBS, Directrice exécutive du CPST, et Mme Kareen Jabre, Directrice de la Division des programmes à l'UIP, ont prononcé des observations préliminaires mettant en lumière la manière dont la participation constructive du public améliore la gouvernance et stimule la confiance des citoyens. Le rôle essentiel des instituts de formation parlementaire (IFP), tels que le CPST, dans le renforcement de la capacité des parlementaires et du personnel à interagir avec le public a également été mis en évidence.

### Principaux points de vue des intervenants

Le modérateur a ouvert la réunion en rappelant que l'association du public est un pilier de la démocratie. Il est important de veiller à ce que la gouvernance démocratique s'étende au-delà des élections, pour prévoir une mobilisation permanente des citoyens entre celles-ci.

**M. Andres Lomp, spécialiste de l'engagement communautaire**, a fait un exposé liminaire sur l'impact de la participation du public sur la gouvernance. Faisant référence à la publication de l'UIP et du PNUD intitulée [Rapport parlementaire mondial 2022 : Associer le public aux activités du parlement](#), il a démontré comment la participation du public, inclusive et bien structurée, pouvait conduire à de meilleures lois et à davantage de redevabilité. Il a insisté sur les principes clés d'une participation réussie, notamment

- définir une stratégie de mobilisation ;
- fixer des objectifs clairs ;
- instaurer une culture de participation ;
- investir dans les compétences ;
- diversifier les canaux de communication.

Il a plaidé en faveur de méthodes axées sur la population, dans le cadre desquelles les citoyens ne sont pas simplement informés, mais contribuent à définir l'ordre du jour du parlement. M. Lomp a décrit des modèles de participation du public allant des auditions

formelles des commissions à l'utilisation des plateformes de médias sociaux, notant que la combinaison de différentes approches permettait d'atteindre des publics plus larges. Il a également souligné l'importance de mobiliser les jeunes.

**M. John Kiarie, parlementaire à l'Assemblée nationale du Kenya**, a fait part de son point de vue en tant que parlementaire en exercice activement impliqué dans les processus de participation du public. Il a insisté sur l'importance d'associer le public, ce qui n'implique pas seulement d'informer les citoyens, mais qui constitue une boucle de rétroaction à double sens entre le parlement et la population. La participation du public est inscrite dans la Constitution kenyane et se trouve au cœur des travaux du Parlement visant à autonomiser les citoyens, à accroître la réactivité des politiques et à instaurer la confiance. M. Kiarie a expliqué que les commissions parlementaires kenyanes invitent régulièrement les citoyens et les parties prenantes à donner leur avis sur des projets de loi, notamment dans le cadre de forums publics. Il a également mis l'accent sur l'importance de l'éducation lorsqu'il s'agit de renforcer la résilience du public face à la désinformation et a ajouté que le Parlement du Kenya travaille sur un projet de loi relatif à l'association du public afin d'institutionnaliser davantage la participation des citoyens.

**M. Mohammed Amali, chercheur principal à l'Institut national d'études législatives et démocratiques de l'Assemblée nationale du Nigéria**, a reconnu que de nombreux pays, y compris le Nigéria, intègrent de plus en plus les consultations avec la population dans leurs processus législatifs, par exemple grâce à des auditions publiques consacrées à des projets de loi importants et au déploiement de programmes de sensibilisation dans le pays. M. Amali a également mis en évidence les obstacles qui subsistent, notamment les faibles connaissances du public s'agissant des activités parlementaires et la méfiance due au fait qu'il n'est pas certain que les contributions recueillies soient prises en compte dans les résultats finaux. Si les citoyens voyaient que leur opinion peut façonner la législation de manière tangible, ils seraient plus enclins à participer de manière régulière, ce qui renforcerait la gouvernance démocratique. Il a également rappelé le rôle important des IFP dans le renforcement des capacités des législateurs, la prestation de services consultatifs et la sensibilisation du public.

### **Séance de questions-réponses**

Au cours de la séance de questions-réponses animée par le modérateur, des participants de différents pays ont posé des questions sur le renforcement de la participation du public. Les points clés de cette séance sont les suivants :

- **Passer de l'information à la mobilisation** : Les intervenants ont souligné que les approches traditionnelles de communication à sens unique sont insuffisantes. Associer le public signifie qu'il faut aller au-delà du simple fait d'informer les citoyens et les impliquer activement dans les activités parlementaires.
- **Montrer les effets de la contribution du public** : En réponse aux préoccupations quant au risque que les consultations publiques ne deviennent une simple formalité, les intervenants ont souligné l'importance d'instaurer des exigences en matière de suivi et d'encourager le principe d'appropriation commune avec le public (plutôt que de se contenter d'obtenir l'adhésion de ce dernier). Les parlements pourraient boucler la boucle de rétroaction et renforcer la confiance en montrant aux citoyens la manière dont leur contribution a été prise en compte et l'impact qu'elle a eu sur les décisions.
- **Atteindre les groupes souvent négligés** : Les participants ont également posé des questions sur les stratégies visant à impliquer les groupes souvent exclus du processus de participation aux travaux parlementaires, tels que les populations

rurales, les femmes, les jeunes et les personnes handicapées. Les intervenants se sont accordés sur la nécessité d'une approche dynamique permettant d'inclure ces personnes dont les points de vue peuvent contribuer à l'amélioration des lois.

Les points ci-après constituent les principaux enseignements tirés du webinaire :

1. **Institutionnaliser la participation du public**, y compris au moyen de règlements, de stratégies, de plans de mise en œuvre, de suivi et d'évaluations plutôt que de dispositions ad hoc.
2. **Investir dans le renforcement des capacités** des parlementaires et des citoyens, notamment par l'intermédiaire des IFP. L'accent pourrait être mis sur la facilitation et les compétences techniques, ainsi que sur l'éducation civique des citoyens.
3. **Utiliser un ensemble flexible de méthodes de mobilisation**, en combinant les auditions publiques officielles traditionnelles avec des méthodes moins formelles, telles que l'utilisation des médias sociaux, afin de garantir un accès plus large et une plus grande réactivité face aux différents besoins de la population.
4. **Promouvoir une participation inclusive** en concevant des stratégies de sensibilisation qui impliquent de manière intentionnelle des groupes susceptibles d'être marginalisés ou sous-représentés.
5. **Fermer la boucle de rétroaction** en rendant compte publiquement de la manière dont les contributions des citoyens façonnent la législation, renforçant ainsi la redevabilité et encourageant le public à continuer de s'impliquer.